Les Bibliothèques Virtuelles Humanistes

Extrait de la convention établie avec les établissements partenaires :

- ces établissements autorisent la numérisation des ouvrages dont ils sont dépositaires (fonds d'Etat ou autres) sous réserve du respect des conditions de conservation et de manipulation des documents anciens ou fragiles. Ils en conservent la propriété et le copyright, et les images résultant de la numérisation seront dûment référencées.
- le travail effectué par les laboratoires étant considéré comme une « oeuvre » (numérisation, traitement des images, description des ouvrages, constitution de la base de données, gestion technique et administrative du serveur), il relève aussi du droit de la propriété intellectuelle et toute utilisation ou reproduction est soumise à autorisation.
- toute utilisation commerciale restera soumise à autorisation particulière demandée par l'éditeur aux établissements détenteurs des droits (que ce soit pour un ouvrage édité sur papier ou une autre base de données).
- les bases de données sont déposées auprès des services juridiques compétents.

Copyright - © Bibliothèques Virtuelles Humanistes

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

7591

LA DISPVTE D'VN CATHOLIQVE DE PARIS, CONTRE VN Politique de la ville de Tours.

434

A PARIS,

Chez Robert NIVELLE, ruë S. Iaques, aux Cigognes.

Et Rolin THIERRY, ruë S. Iaques, au lis blanc.

Imprimeur de la sainct e Vnion.

M. D. XCI.

AVEC PRIVILEGE.

285

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

Extraict du priuilege.

PAR priuilege donné & octroyé, par Messieurs du Conseil general de la saincte Vnion des Catholiques, A Rolin Thierry Imprimeur, Il luy est permis d'imprimer tout ce qui peult concerner l'Estat public & affaires de France, & qui sera ordonné & procedera d'iceluy Conseil. Et sont faictes defences à tous autres Libraires & Imprimeurs, de les imprimer ou faire imprimer, ny exposer en vente, sur peine de confiscatiõ des exemplaires, & d'amende extraordinaire, ainsi que plus à plein est contenu par ledict Priuilege. Donné à Paris le 18. Auril, 1589.

Signé,

SENAVLT.

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

RESPONCE D'VN CI-
toyen de Paris à la lettre d'vn sien amy refugié en la ville de Tours.

MONSIEVR, i'ay pris de bonne part les remonstrances & aduertissemens que me donnez par les lettres qu'il vous a pleu m'escrire: & croy que ce que m'en dites est comme vous l'entendez, pource que ne me donnez conseil que celuy que prenez pour vous? Aussi ie vous supplie me faire cest hõneur d'estimer que ce que ie vous en reseris n'est que selon que ma cõscience me dicte, sans le respect de laquelle ie ne voudrois souffrir les incõmoditez dõt vous me parlez, & lesquelles ie ressens encores mieux que vous ne me les representez. Vous m'escriuez, Monsieur, que vous vous esbahissez fort de l'obstinatiõ de nous autres Parisiens qui n'auõs aucune pitié de nous mesmes estans reduits à l'extreme necessité de famine, & comme si nous estions perclus & paralytiques de tout sentiment, vous nous accusez que nous sommes Espagnols & non bons François introduisant en ce Royaume l'estranger, changeant & ruinant l'Estat de ceste France. Et qu'il ne tient qu'à nous que ne sortions des miseres & calamitez ou ces guerres ciuiles nous ont embarquez, d'autant que toutes les autres villes vnies à nous ont les yeux fichez sur la resolutiõ que nous prẽdrons pour s'y ranger. Et que ne deuons faire cõscience de recognoistre le Roy de Nauarre pour

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

nostre Roy legitime & naturel, puis qu'il nous promet de nous souffrir l'exercice de nostre Religion. Voilà, Monsieur, le sommaire de voz remonstrances ausquelles vous me permettrez, s'il vous plaist, que ie responde en toute modestie, & auec le respect que ie dois à nostre ancienne amitié. Or si vous auez occasion de vous esbahir de nostre constãce, que nommez obstination, nous auõs encores plus dequoy nous esmerueiller que vous qui faites profession d'estre tresbon Catholique ayez pris ce party que tenez, voyant que le Roy de Nauarre demeure ferme & stable en sa religion, disant que non seulement pour la Couronne de France il n'est deliberé de la changer, mais encor pour la Monarchie de toute l'Europe, & de fait, s'il n'auoit ceste intention, ie croy qu'il n'est point si cruel & impitoyable qu'il voulust que le peuple souffrit tant & tant de miseres pour son irresolution: Tellement que puis que vous voyez qu'il n'y a plus d'esperance de le rendre Catholique, c'est chose estrange que les Catholiques ne l'abandonnent, lesquels seuls sont cause de tous noz maux, pour ce que si vous ne luy soustenoiez le menton, il eust ja baillé du nez en terre: Estans les huguenots en si petit nombre qu'ils n'auroient moyen de subsister, d'autãt que nous sommes dix contre vn, & comme on dit, il n'y en auroit point pour les pages. Mais ie ne puis que ie ne m'estõne particulieremẽt de vous à qui i'ay veu faire tãt de belles protestatiõs, que si le Roy de Nauarre ne se faisoit Catholique vous le quitteriez & seriez le premier à vous opposer à luy, ainsi que l'auez promis à Dieu en iu-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

rant auec nous l'Edict de pacification. Et neantmoins aujourd'huy vous soustenez qu'il le faut recognoistre pour Roy, pourueu qu'il nous promette de ne nous forcer en nostre Religiõ. Mais quelle caution nous donnez vous qu'il garde la capitulation qu'il fera auec ses subiets apres qu'il sera receu? comme si on pouuoit contraindre vn Roy de tenir sa parole. Ce qui nous fait croire qu'il n'en tiendra rien est, que sa religion luy cõmande le cõtraire, pource qu'il tient pour article de foy que le Pape de Rome est l'Antechrist, que nostre Eglise est vn bordeau spirituel, que nous sommes tous idolatres, que noz Sacremens sont abominations. Quand donc il aura promis vne chose cõtre sa conscience, il s'en dispencera aisément: pource que tout serment fait contre les bõnes meurs, n'est à garder. Et si vous me pouuiez cotter vn seul Prince Calumiste qui permist à ses subiets de viure catholiquement, ie doubterois du Roy de Nauarre: mais luy-mesmes és pays où il commande souuerainement, comme en Bear, il a defendu que lon y fist exercice de la Religiõ Catholique. Mais auez vos desia oublié de quelle façõ les huguenots se gouuernoiẽt en ce Royaume és troubles precedens, encores que nous eussions vn Roy qui estoit Catholique? chacun sçait comme ils abbattoiẽt les Autels & Images, démolissoient noz Eglises, conculquoient les Sacremens aux pieds, tuoient les Prestres, & faisoiẽt fondre les reliquaires. Estimez, Monsieur, qu'ils n'ont point changé de poil depuis ce temps-là, & si pour le present ils se cõportent d'autre sorte auec nous, c'est pource qu'ils se veulent insinuer

287

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

en noz bonnes graces & n'effaroucher les Catholiques qu'ils ont en leur armee. Ce sont appas & amorces pour nous surprendre, mais s'ils viennent au dessus de leurs desseings ils despouilleront la peau de brebis, dont ils se sont vestuz, & monstreront les dents & les pates de loups rauissans. C'est pourquoy nous ne nous y voulons fier. Or des deux choses l'vne, le Roy de Nauarre à enuie d'extirper nostre Religion & y planter la sienne, en ce cas vous-mesmes estes d'aduis que nous nous y opposions, Où il a intention de maintenir les deux Religiõs ensemble, ce qui est impossible, nous en auons veu l'experience par tãt d'Edicts de pacification qui ont esté faits, qui n'ont esté que des allumettes de guerres ciuiles, d'autãt que tousiours on estoit aux espees & aux couteaux pour faire executer les Edicts. Il me semble, Monsieur, que lon vous fait vn grand tort, vous nommant Politiques, d'autant qu'il n'y a rien moins que police en vostre fait. Si vous recherchez les escrits des Philosophes, qui ont traicté des affaires d'Estat & reigles de la science politique, vous trouuerez qu'ils ont sur tout recõmandé aux gouuerneurs des villes de maintenir les citoyens en amitié les vns auec les autres, & oster toute occasion de sedition & simultez qui perdẽt l'Estat des Republiques pour si petite que ce soit la cause, cõme Aristote en ses Politiques remarque que pour la dissention de deux particuliers, souuent l'Estat a esté changé, & dit que si l'amitié estoit il ne seroit besoing de iustice, car l'amitié seule est suffisante pour entretenir vne cité, d'autant qu'elle oste toute iniure, outrage & iniustice

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

43c

d'entre les hommes. Or est-il qu'il n'y a rien qui tat face d'inimitiez que la diuersité de Religion; d'autant que soit en public soit en particulier, l'amitié ne peut estre, si les vns ne sont en bonne estime de gens de bien enuers les autres, & que chacun tasche à l'enuy d'aduãcer son party au detriment de l'autre, le huguenot nous tient pour superstitieux & idolastres, nous le tenons pour heretique, il ne peut parler de nostre Religiõ sans blasphemer, nous ne le pouuõs endurer, les Prescheurs vsent d'inuectiues & d'iniures les vns enuers les autres, on seme des libelles diffamatoires qui sont boutefeux pour tousiours recõmancer. Si nous auons esgard aux familles particulieres, le pere ne peut aimer son fils s'il tient autre Religion que la sienne, le mary sa femme, le frere son frere, c'est vne pepiniere de noises & dissentions, quand l'vn voudra se mettre en deuotion, l'autre voudra vacquer à sa boutique, les festes & bons iours seront pour les vns & les iours ouurables pour les autres, és tẽps de Caresme & autres iours maigres, l'vn mangera de la chair, l'autre du poisson, il n'y aura mesnage qui ne soit troublé, l'vn ira à la presche de ministre, l'autre au Sermon du Curé, chacun rapportera diuersemẽt ce qu'il aura appris & taschera de regaigner l'autre par raisons & disputes. S'ils ont des enfans l'vn les voudra faire baptiser à l'Eglise, l'autre à la presche, autant en sera-il quãd on les voudra faire enterrer. Les mariages se celebrerõt de deux sortes, & faudra en faire cõme quand le Roy de Nauarre fust marié en l'Eglise de Nostre Dame de Paris, lequel n'entra au Cœur de l'Eglise pour y ouïr la Messe

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

auec sa femme, mais y deputa feu Monsieur frere du Roy pour y assister, ce qui fust vn scandale à tous ceux qui s'y trouuerent.

Vous auez sans cesse l'Estat en la bouche, & me semble que n'en auez que l'ombre, pour ce que l'Estat du Royaume est la forme de viure accoustumee & ancienne qu'il ne faut changer. Or est-il que souffrant les deux Religions, vous chãgez & alterez noz coustumes anciennes: Cõme ce qui ce viendra à sacrer, oindre & couronner le Roy. ce doit estre en l'Eglise par les mains des Pairs Ecclesiastiques & laics, ce doit estre apres auoir assiste à la Messe & cõmunié au Sacrement de l'Autel, ce que iamais le Roy de Nauarre ne voudra enduirer, ce fait doit estre oingt de l'huille de la saincte Ampoulle dont il se mocquera, il doit faire serment à Dieu que de toute sa puissãce il extirpera les heresies des pays de son obeyssance, ce qu'il ne iurera iamais: il doit se transporter en l'Eglise de S. Marcoul pour receuoir la vertu de guerir des escroüelles & faire les prieres accoustumees, mais il estime tout celà impieté & superstition ou idolatrie. Quant aux autres Loix du Royaume, il est certain qu'il les faudra abroger, comme quand il permettra aux Prestres, Religieux & Religieuses de se marier, consequemment d'heriter de leurs parens: & serõt tels aposts receuz à demander partage cõtre leurs freres, ce qui ne sera sans procez & differens estant vn seminaire de noises & dissentiõs. Et si le Roy de Nauarre vient à mourir, comme il n'est point immortel, & que son successeur soit Catholique, que deuiendront ces mariages incestueux & ba-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

ſtards procedez d'iceux? Ce ſera dequoy plaider pour long-temps, il n'y aura famille qui ne ſoit troublee. Il eſt certain qu'en l'Eglise de Geneue tel mariage eſt legitime, qui ſera iugé inceſtueux par noz canons & cõſtitutions de l'Eglise, à cauſe des degrez de conſanguinité diuerſement obſeruez entre les vns & les autres, tellement qu'il n'y aura rien d'aſſeuré. Le pere voudra deshériter ſon fils à cauſe de la Religion contraire à la ſienne, & fera des aduantages en haine de luy, ce qui ſera caſſé par les ordonnãces du Roy de Nauarre.

Ce ſeront matieres de diuorces, entre parens, & en lieu de les entretenir en amitié les vns auec les autres. Pour le public, on verra des murmures & ſeditions quand ce viendra que les Catholiques feront leurs proceſſions & les huguenots voudront tenir leurs boutiques ouuertes, cõme auſſi les eſtaux des bouccheries és iours maigres: ſi lon porte le Sacrement par la ville & que le huguenot ne luy porte honneur il aura bien toſt vne querelle d'autant que le Catholique ne voudra iamais ſupporter l'inſolence & impudence de l'heretique: tellement que nous ſerõs tous les iours à recommancer. Ie vous ay bien voulu, Monſieur, repreſenter tous ces inconueniẽs que vous ſçauez trop mieux, pource que vous auez continuellement ce beau nom de paix à la bouche, comme ſi nous eſtions des mutins & ſeditieux: mais croyez que les deux Religions ſont auſſi incompatibles en vne meſme ville, qu'eſt la femme & eſpouſe legitime auec la concubine en vne meſme famille en vne meſme maiſon & meſme lict: Et pour ce ſi ie demande la paix, c'eſt cõ-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

me dit S. Bernard parlant des heretiques, *malo ab illis pacem quam cum illis* : A la mienne volonté que nous & eux fussions si esloignez les vns des autres, que nous fussions en bon repos d'esprit & de corps : mais tandis que lon pensera accorder l'Autel de Dieu auec l'Autel de Baal, on ne verra que noises & dissentions : Et puis il sera dit que tout Royaume diuisé sera desolé, qui est vne maxime d'Estat tres-certaine. Or, Monsieur, pour respondre particulierement à ce que nous obiectez, que nous deuons auoir pitié de nous estans importunez de la famine ainsi que nous sommes & prendre compassion des pauures enfans qui souffrent innocemment. Ie vous diray qu'à la verité vous nous auez fait endurer de grandes incommoditez, mais non telles que nous deussions pour les euiter encourir l'indignation de Dieu qui nous nourrist ainsi qu'il luy plaist: nous n'auons pas encor resisté iusques au sang, & n'auons pas enduré les martyrs que ses disciples & Apostres ont souffert, lesquels ne faisoient pas meilleure chere que nous pendant qu'ils ont vescu, que si quelques enfans sont morts par disette ou de noz pauures, nous n'en sommes pas respõsables, d'autant que la cõseruation de la Religiõ nous estoit plus recommandee que la vie de ces personnes-là : mais ceux qui sont cause de leur mort en compteront deuant Dieu qui a pris en sa protection les pauures, lesquels il nomme ses membres. Or vous nous tentez par la faim ainsi que nostre Seigneur fust tenté au desert: & nous vous respondros que si d'vn costé la famine corporelle nous fait peur, celle de la parole de Dieu

& de ses Sacremens nous doit beaucoup plus esmouuoir : Pource que nous voyons par experiẽce qu'en quelque pays, en quelque ville que les huguenots sont les maistres, le Catholique est affamé de la faim spirituelle, ainsi qu'on sçait estre en Angleterre, en Escosse, en Hirlande, à Geneue, Lozane, la Rochelle & autres lieux occupez par l'heretique : Dieu est assez puissant pour nous nourrir encor que vous autres ayez coniuré de nous faire languir de faim. Si nous craignons la mort du corps, il faut beaucoup plus apprehender la mort eternelle, laquelle nous attend si nous sommes deserteurs de nostre Religion & apostats ? S. Paul nous admonneste de nostre salut, disant : Qui nous separera de la charité de Dieu ? serace la pauureté, la nudité, la famine, voire la mort mesmes ? Comment aurions nous le cœur de nous exposer au martyre, si pour auoir des viures à meilleur marché qu'ils ne nous coustent, nous voulions trahir nostre Eglise & la mettre és mains des heretiques ? Vous nous reprochez que nous ne sommes pas bons François, mais Espagnols, soubs ombre que nous nous seruons d'eux pour nous defendre cõtre l'oppression que nous faites, nous vous pourrions de mesmes reprocher que vous estes Anglois ancẽs ennemis de la France, puis que vous vous aidez d'eux. Ce nom d'Espagnol a esté rendu odieux en ce Royaume par les huguenots, pource que le Roy d'Espaigne n'a rien tant en recommandation que la conseruation de la foy Catholique : & pource il merite iustement estre nommé Roy Catholique. Il y a long tẽps que le feu Admiral de Col-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

ligny faisoit tout ce qu'il pouuoit pour nous remettre en guerre auec l'Espagnol, remonstrant que c'estoit le moyen de faire vne fin aux guerres ciuiles, en faisant la guerre hors le Royaume: mais ce discours ne fust trouué expedict, pource que lon considera que durant les regnes du feu Roy François premier & Henry second par l'espace de cinquante ans continuels on auoit eu guerre contre le feu Empereur Charles cinquiesme & son fils le Roy d'Espagne, esquelles guerres on auoit consommé tant de finances & tant qu'à present nous en sommes endebtez & engagez tant pour les rentes de l'hostel de ceste ville de Paris, que pour la solde des estrangers, & neãtmoins en tout ce tẽps où il s'est perdu beaucoup de Princes & de Noblesse de France, nous ne pouuons dire que nous ayons iamais remporté vn aduantage sur eux, ny que nous tenions vne seule ville ou vn chasteau que nous ayons conquis sur eux, au contraire nous y auons perdu la souueraineté de Flandres & du pays bas auec l'Estat de Milan, Genes & autres villes de consequẽce: tellement que toutes choses bien cõsiderees, on trouua qu'il ne faisoit pas seur de recõmancer la guerre, mesmemẽt en ce temps cy que le Roy d'Espaigne s'est agrandy en Royaumes & prouinces quasi de moitié plꝰ qu'il n'auoit lors qu'il estoit nostre ennemy. Depuis la mort du Roy Charles IX. & lors d'iceelle il y eust vn dessein de conquerir le pays de Flandres, soubs le nom de feu Monsieur le Duc d'Alençon, mais quel fruit en rapporta-il, sinon de la despence & du deshonneur? Or si lors que toutes les villes de

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

450

ce Royaume estoient vnies soubs vn Roy puissant commandant à des subiets aisez, riches & de bonne volonté, nous n'auons peu emporter aucun aduantage sur l'Espagnol, qui n'estoit de ce temps-là si grand terrien, ny si plein de richesses qu'il est à present. Comme pensez vous, Monsieur, que maintenãt que nous sommes des vnis & descousus, appauuris & incommodez du tout, nous luy puissions faire teste, veu qu'il a plus de gens à sa deuotion en France mesmes que n'en a le Roy de Nauarre? C'est vne presomption & temerité trop grande d'entreprendre vne telle guerre en temps si miserable & calamiteux: *Aut adde viribus, aut detrahe animis*: Ce n'est pas que ie desire que l'Espagnol nous commande, ie ne suis pas si mauuais François: mais ie sçay bien qu'en pensant viure en paix & en repos, nous nous embarquerions plus auant beaucoup en la guerre, dont nous ne pourrions sortir à nostre honneur. Ie croy que quiconque demande la guerre si desauantageuse pour nous est vn vray pensionnaire d'Espaigne, & qu'il luy veut donner la Courõne de France. Il y a prou de bõs Princes en ce Royaume pour regner sans prendre ny le Roy de Nauarre ny celuy d'Espaigne. Ce n'est donc pas réuerser l'Estat de s'aider des forces estrangeres pour s'opposer à l'heretique, mais c'est du tout perdre l'Estat que de changer la Religion anciẽne, laquelle y a esté plantee il y a douze cens ans & plus. Or pource que vous nous obiectez si souuent que nous introduisons l'estranger, pour desheriter vn François naturel à qui la Courõne est deuë, tant de droict diuin que de droict hu-

291

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

main, en quoy vous faites merueilleusement le consciencieux. Ie vous respondray, Monsieur, que ce n'est pas chose nouuelle, que les François ayent rebuté quelques-vns de leurs Rois, & esleu d'autres en leur lieu à moindre occasiõ que n'est l'heresie. Car il est tout notoire par l'histoire que quelques-vns des premiers Rois de France ont esté deposez, les vns pour la paillardise & lubricité comme Chilperic, les autres pour leur pusillanimité, comme Childeric & Lovs faitneant. Et s'est veu que Pepin pere de Charlemaigne a esté fait Roy, comme aussi Hue Capet, combiẽ qu'ils ne fussent Princes du sang, l'heresie nous est de bien plus grande consequence, que ny la lubricité ny la faitneantise: Mais nous auons eu ce malheur depuis cẽt ans, que pour noz vindictes particulieres, nous n'auons fait conscience de nous allier & confederer auec des infideles contre noz freres Chrestiens & Catholiques. Le Roy François premier de ce nom prist l'alliance du Turc pour se vanger de l'Empereur, comme aussi depuis sa prison il se confedera & ligua auec Henry huictiesme Roy d'Angleterre heretique & schismatique. Le fils de ce Roy François, Henry second, prist en main la defence & tuition des Lutheriens d'Allemaigne, & y mena vne armee dõt il ne remporta gueres d'honneur. Son fils cõtracta le mariage de ce Roy de Nauarre, qui est à present auec sa sœur vnique, encor qu'il fist profession d'estre Caluiniste, qui a esté vn mari ge funeste & malheureux pour les vns & pour les autres. Et le Roy dernier mort prist en sa protection la ville de Geneue, celle de Sedan & de la-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

939

mets qui ont esté fourmillieres, dont les guerres ciuiles sont prouenuës en ce Royaume. Et depuis s'allia estroictement auec la Royne d'Angleterre fleau des Catholiques, à laquelle il a voulu faire espouser feu Monsieur d'Allençon son frere : lequel faignant n'auoir intelligence auec luy, faisoit la guerre en Flandres en la faueur des heretiques contre les Catholiques, où il n'a gueres biẽ fait ses besongnes apres auoir consommé beaucoup de finãces, pour lesquelles auiourd'huy on est contraint de faire banqueroute des rentes sur l'hostel de ceste ville. C'est comme Dieu a monstré qu'il ne prenoit plaisir que les Catholiques se joignissent auec les infideles: mais puis que ne trouuez aucun autre remede pour faire cesser les guerres ciuiles, que d'auoir la guerre auec l'estrãger, ie m'esbahis que vous ne nous conseillez aussi bien de faire la guerre cõtre la Royne d'Angleterre, qui n'est si forte & puissante à debeller, qu'est le Roy d'Espaigne : & si particulierement l'occasion y est plus belle, d'autant qu'elle est heretique, & qu'elle respand continuellement le sang des bons Catholiques, se monstrant plus cruelle enuers les Chrestiens, que ne fust iamais Neron & Domitian: Et mesmes quand il n'y auroit autre occasion sinon qu'elle a fait mourir la Royne d'Escosse doüairiere de Frãce, belle sœur de noz Rois, & nourrie dés son enfance en ce Royaume, mariee au Daulphin de France, commandant à vn Royaume nostre allié, c'est vne assez belle occasion de luy faire la guerre, & quand toutes ces alliances n'y seroiẽt, elle a violé le droit d'hospitalité, le droit des Gens, faisant trancher

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

la teste par la main d'vn bourreau à vne Royne Princesse souueraine, & cousine remuee de germain du Roy de Nauarre: Ie m'esbahis dõques, comme vous choisissez plustost pour vostre ennemy, l'Espagnol qui est Catholique & qui nous a secouruz d'argent & de gens pendant les troubles qui ont eu cours en ce Royaume, plustost qu'vne heretique qui n'a riẽ en l'ame que le sang & la cruauté dans le cœur. Que si l'Espaignol vous semble hautain & insupportable, l'Anglois n'a moins d'insolence, c'est l'ancien ennemy de la France, tel nommé par les Edicts & Ordonnances de noz Rois. Pendant que nous auons eu guerre auec les heretiques, ils ont tousiours esté portez & fauorisez par les Anglois & le sont encores à present. Si donc vous nous nommez Espaignols, vous serez Anglois, sera vous payer en mesme monnoye: mais voyõs de nous deux qui est le meilleur François & qui aime mieux sa patrie, nous nous mettons en effort à ce que l'heretique ne seme sa doctrine parmy ce Royaume & ne perde & damne vne infinité d'ames, vous au contraire le voulez introduire pour corrompre les mœurs du peuple, & le soubstraire de l'obeissance de Dieu & de son Eglise. A la mienne volonté que nous n'eussions affaire du secours d'Espaigne, & que vous ne nous forçassiez de l'appeller a nostre aide comme il nous est tres-necessaire. Ce que nous ne feriõs point si vous autres Catholiques estiez ioints & vnis auec nous non auec l'heretique, d'autant qu'il seroit desnué de tout secours, & n'auroit moyen de nous resister sans l'assistance que luy faites. Ie suis François

naturel

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

naturel & outre, Parisien, mais par la grace de Dieu i'ay vne qualite plus belle & plus noble, c'est que ie suis Chrestien & Catholique, en qualité de François on n'en cognoist pas vn au ciel ou nous pretendõs aller, mais en qualité de Catholique on est aduoué pour seruiteur de Dieu, neãtmoins l'vne & l'autre qualité nous demeure en faisant tout deuoir tãt enuers la patrie qu'a l'endroit de la Religion. Vn bon François est celuy qui veult conseruer les loix de la France, c'est celuy qui est constant & ferme en sa foy, c'est celuy qui ne veult endurer changement d'Estat. Or est il que nostre Estat est Catholique & non huguenot, nostre Estat est cõposé des trois ordres, des Ecclesiastiques, de la Noblesse & du tiers Estat, nous voulons conseruer les Ecclesiastiques en leurs droits & priuileges, vous les voulez abolir en introduisant vn Roy Heretique, par là donc ie conclu que nous sommes bons François & non Espagnols. Ce n'est point chose nouuelle que la France se serue du secours de l'Espagnol. Les Rois Charles neufiesme & Henry troisiesme s'en sont aidez à leur besoin, pour cela on ne les a reputez autres que bons François. Iamais les armes de nos Rois n'ont esté ennemies estrangers, comme Allemans, Suisses, Escossois & autres nations, & n'ont point perdu pour cela le nom de bons François ceux qui s'en sont seruis iusques present. Vous nous reprochez aussi que si nous sommes obeissãs à Dieu nous obeissõs à nostre Roy legitime & naturel mais ie vous prie cõsiderer qu'il nous faut deux Monarques souuerains en terre à qui il nous faut obeïr, l'vn est le Roy, l'autre le Pape de Ro-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

me que nous recognoissõs chef de l'Eglise & vicaire de Dieu, ayãt sa puissance fondee és Textes de l'Euangile. Or est-il tout notoire que le Pape Sixte cinquiesme a declaré le Roy de Nauarre excõmunié & retrãché de l'Eglise, indigne & incapable de succeder à la Courõne de France: Estãt donc ceste sentẽce fulminee par le S. Siege Apostolique; comme pouuons nous nostre conscience sauue, prester obeïssance à vn heretique, relaps & excõmunié? On sçait de quelle vertu est vne excõmunication, qui est vne separatiõ & retranchement du corps de l'Eglise, laquelle nous defend de frequenter auec les excommuniez sur peine d'excommunication: voire mesme l'euãgile nous defend de les saluer, mais que nous les tenions pour Etniques & Publicains, c'est à dire pour gens abandõnez. Le Roy de Nauarre nous promet de ne no° forcer en noz cõsciẽce, & c'est nous forcer que contre nostre religion de le recognoistre & luy obeïr. Or nous ne sommes pas en ces termes de sçauoir à qui nous deuõs plustot obeïssance ou au Pape ou au Roy: car nous n'aduoüons pas le Roy de Nauarre pour Roy legitime de France: d'autãt que par l'Edict de l'Vnion fait par le defunct Roy & passé és trois Estats de Blois pour loy fondamentale de Royaume, il est dit q'uaucun heretique ne pourra aspirer à la Courõne de France. Nous auons iuré, & promis à Dieu, & vous & nous de garder inuiolablement le contenu en c'est Edict: & si nous faisons autrement, nous encourons vn pariure & perfidie: mais mettons à part toute cõsideration du point de la conscience, que nous laisserons aux Theo-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

logiens à traicter par les Escritures sainctes, qui nous defendent de contracter aucune alliance auec les infideles, & par vn passage exprez au Deuteronome 17. qui dit, que quand le peuple d'Israël esliera vn Roy, il le choisisse d'entre leurs freres, c'est à dire qui soit de mesme religion, depeur qu'estant infidele il ne les face desuoyer de leur foy, estant chose notoire que tel qu'est le Prince tel est volontiers le subiet qui s'accõmode aux meurs de son Roy pour se mettre en sa grace. Remettons donc ceste question aux Theologiẽs & ne parlõs qu'en gens politiques ou sages mõdains, qui n'ont esgard qu'à ce qui est de leur repos & contentemẽt, sans se formaliser beaucoup si Dieu le trouue bon ou mauuais. Vous estimez, Monsieur, que le moyen de mettre la France en paix est de recognoistre le Roy de Nauarre, & de nous soubsmettre à luy : Au cõtraire ie croy que ceux qui le receuront courront plus grande fortune que les autres : Mes raisons sont promptes. C'est q̃ le Roy de Nauarre aura continuelle guerre auec le Roy d'Espaigne, lequel nous auoisine par le Lãguedoc, par la Bourgongne, par la Chãpaigne & par la Picardie, son gendre le Duc de Sauoye par le Lyonnois, tellement que nous faisant la guerre, il a moyen de nous assaillir de tous costez par mer & par terre. Or vous me direz que les deffuncts Rois François premier & Hẽry second ont bien soustenu la guerre, tant contre son pere qui estoit Empereur, que contre luy, & que pour leurs effors la Frãce n'a perdu son estat. Ie le vous cõfesse, mais à lors la Frãce estoit vnie & n'y auoit aucune diuision entre les François,

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

ce qui n'eſt point auiourd'huy ou nous voyons que pour la ſon de la Religion il y a pluſieurs bonnes villes pluſieurs prouinces, Princes & Gentilshommes qui font eſtat de ſe donner pluſtoſt à l'eſtranger que ſouſtrir l'heretique commãder. Il vous ſouuient, Monſieur, que le Roy François premier de ce nom, cõbien qu'il fiſt teſte à l'Empereur Charles Quint toutesfois ayant malcontenté l'vn des Princes de ce Royaume, qui eſtoit le Conneſtable de Bourbon euſt beaucoup d'affaires l'ayant pour ennemy & qu'il fuſt priſonnier de guerre, où il hazarda ſon Eſtat. Penſez donc que le Roy de Nauarre ayãt pour ennemis ſi ez toute la maiſon de Lorraine auec leurs alliez & les villes confederees, combien il ſe trouuera empeſché pour ce que l'eſtranger voulant entrer en ce Royaume pluſieurs villes luy tendront les bras & luy donneront paſſage, de façõ que le Roy de Nauarre aura à ſe defendre tãt dedans que hors & de tous coſtez. Vous craignez que l'Eſtat de ce Royaume ſe perde, & c'eſt le vray moyen que celuy que tenez, pour ce que l'Eſpagnol venant à noſtre ſecours ſe rempatera des villes & places fortes pour y eſtablir ſa fortune, là où ſi vous autres Catholiques vouliez entendre au party que nous vous auons ſi ſouuent offert, nous n'aurions eſoing ny de l'Eſpagnol ny de l'Allemant ny du Flament pour ruiner le Roy de Nauarre: nous ſerions prou forts pour le deffaire, ou à tout le moins le contraindre en ſon pays de Biart. Voyez doc, Monſieur que ce que vous craignez ne vous aduienne, & que vous meſmes n'inſtalliez vn Roy eſtranger pour vous opinia-

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

442

ſtrer par trop pour vn homme mortel, lequel eſtant mort ne vous recompenſera de voz pertes. Vo⁹ craignez auſſi que lon extermine la Nobleſſe a la force de la Republique des Suiſſes, à quoy n'usn'pen'n'es iamais, & qu'ainſi ſoit, quand le de iunct Roy fuſt mort, auſſi toſt nous declarſmes Monſieur le Cardinal de Bourbõ Roy de France, & pour monſtrer que nous n'auions enuie de faire vn Eſtat populaire, nous auõs fait Monſieur du Maine Lieutenant general de l'Eſtat & Couronne de France: nous auons tant que nous auons peu honoré les Princes, Seigneurs & Gentilshommes des Gouuernemens des prouinces villes & places fortes de ce Royaume: meſmes ce qui ne ſeſt iamais veu, nous auons cõmis ſeize Gentilshommes de valeur aux ſeize anciens quartiers de la ville de Paris pour auoir la ſuperintendence du fait des armes: ce n'eſt pas vouloir abolir la Nobleſſe que faire ces tiais là: Mais ſans nous amuſer à contredire choſe ſi manifeſtemet calomnieuſe: Ie vous prie, Monſieur, de ietter les yeux à l'aduenir, & ne conſiderer point ce qui eſt à voz pieds ſeulement. Si le Roy de Nauarre eſtoit paiſible de toute la Frãce, meſmes qu'il fuſt d'accord auec le Roy d'Eſpagne & noz Princes, comment entendroit-il pouruoir aux Eueſchez & Abbayes de ce Royaume? Il ne voudra point recognoiſtre le Pape pour chef de l'Egliſe, conſequemment ne luy nommera ceux qu'il veult eſtre pourueuz des Eueſchez & Abbayes. Auſſi le Pape de ſa part ne voudra donner ſes prouiſions ſur la nomination d'vn qu'il n'aduouëra pour legitime Roy, lequel il a declaré heretique, relaps & ex-

245

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

communié, que pensez vous qu'il aduiendra de ce scandale? S'il se declare chef de l'Eglise Gallicane comme fist le Roy Henry 8. en Angleterre & la Royne à present regnante, nous voila en vn schisme auec l'Eglise Romaine: nous ne reputerons aucun Euesque pourueu par la main d'autre que du Pape Euesque legitime, s'il ne l'est pas, il ne peut cōferer les ordres aux Prestres, il ne peult pourueoir aux Cures parochiales: Aussi au cas que le Roy de Nauarre face vn Patriarche en France pour souuerain Euesque, ce sera vn Antipape, d'autant que l'Eglise est vn estat hierarchique, & que tous doiuent se rapporter au Pape: Il vous semble qu'en prenant par nous vne escharpe blanche, & criant viue le Roy, nous serions gueris de tous maux, mais c'est chose que ie ne me puis persuader ny mettre en l'esprit. Or le scisme estāt en la Frāce, le S. Siege ne faudra de nous mettre en interdiction & nous suspēdre *à diuinis*, qui sera vn grand scandale aux consciences plus estroites, tellemēt que nous mettans au desespoir il se trouuera peut estre quelqu'vn plus zelé qui fera le coup du Iacobin pour deliurer le Royaume. Si l'interdiction est publiee, voilà le Royaume en proye ou seront inuitez tous noz voisins à nous courir sus: & lors plusieurs des Catholiques se rangeront soubs eux pour n'encourir l'excommunicatiō, ce sera rentrer de fieure en chaut mal & faut croire que le Pape à des deniers amassez, & vn temps pour secourir l'Eglise y employera le verd & le sec, d'autant que la France luy est de grande consequence, comme aussi au Roy d'Espaigne qui craint que par la contagion ses pays

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

443

voisins ne soient infectez d'heresie. Mais parlons du particulier de nostre ville, pour ce qu'estes en ceste opinion, que si nous nous rẽdons toutes les autres villes se rangeront de mesmes nous. Or ie ne puis me persuader celà, pour ce qu'ils ne tiẽnent rien de nous & ne font estat de nous obeïr, ce que nous esprouuons tous les iours: i'ay quelquefois cõferé auec quelques-vns de noz bourgeois, aucuns desquels i'ay trouué assez disposez d'entendre à quelque bonne cõposition, toutesfois apres y auoir biẽ pensé ils disoient que la ville de Paris ne seroit pas plus asseuree entre les mains du Roy de Nauarre qu'ẽ l'estat ou elle est, d'autant que s'il en estoit maistre, il ne faudroit à desarmer les Capitaines des quartiers ne se voulãt fier à eux de la garde des portes, consequemment voudroit mettre des garnisons qui nous seroient tresfascheuses à entretenir, mesmes à present que nous sommes desnuez de tous moyens, de recouurer argẽt, & apres que nous auons despẽcé toute nostre ancienne espargne en ces deux ans que nous n'auons rien receu de nostre reuenu. Or ne peut-on mettre garnison à Paris moindre de six mil hommes de guerre pour tenir les citoyẽs en bride apres les auoir desarmez. Et si le Roy d'Espaigne & ceux de l'Vnion viennent à mettre le siege deuant nostre ville, il n'est pas possible que six mil hommes la puissent defendre contre vne puissante armee, que si le Roy de Nauarre y loge vne grande armee en peu de iours il aura cõsommé noz viures, mais ie ne puis comprendre comme il pourra faire estant en continuelle deffiance de nous, pour ce que ceux dont il se deffiera serõt

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

en nombre plus de 2500. hõmes pour le moins, lesquels en tiez de leurs garnisons se pourrõt saisir d'vne porte pour ouurir à l'Espagnol, ou peut estre faire des vespres Siciliennes, ou vne S. Berthelemy. Quand ie pense à toutes ces difficultez, ie suis fort confus en moy mesme, & me rapporte du tout à la sainte volõte de Dieu, lequel nous esperõs ne deniera son secours à son Eglise, pour laquelle racheter il a tant souffert: Et quand biẽ pour noz pechez il ne le voudroit faire, toutesfois nous sommes bien determinez le deguerpir et fermes en l'obeïssance de l'Eglise qui nous commãde d'euiter la frequentation des excommuniez. Nous lisons en Daniel que les trois enfans que lon mit en la fournaise ardente, dirẽt qu'ils esperoient que Dieu leur aideroit & quand bien il ne le feroit, toutesfois ils n'adoreroient point l'idole de Nabuchodonosor, c'est nostre consolation finale & nostre resolution, pour laquelle ne vous deuez accuser d'estre mauuais Françoys. Au contraire nous estimons que la franchise de conscience est plus que n'est la franchise de la personne. C'est en somme ce que i'ay pensé vous representer afin qu'en faciez vostre profit si la passiõ ne vous transporte par trop pour quelque aise present vous suppliãt de considerer plustost l'aduenir & les inconueniens qui nous menacent en demeurãt obstinez en nostre dessein. Ie prie Dieu vous ouurir les yeux & le cœur aussi pour gouster noz raisons & vous conserue en sante vous offrant toute amitie & seruice.

FIN.

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

TOURS ★ RAISSANCE ★

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance

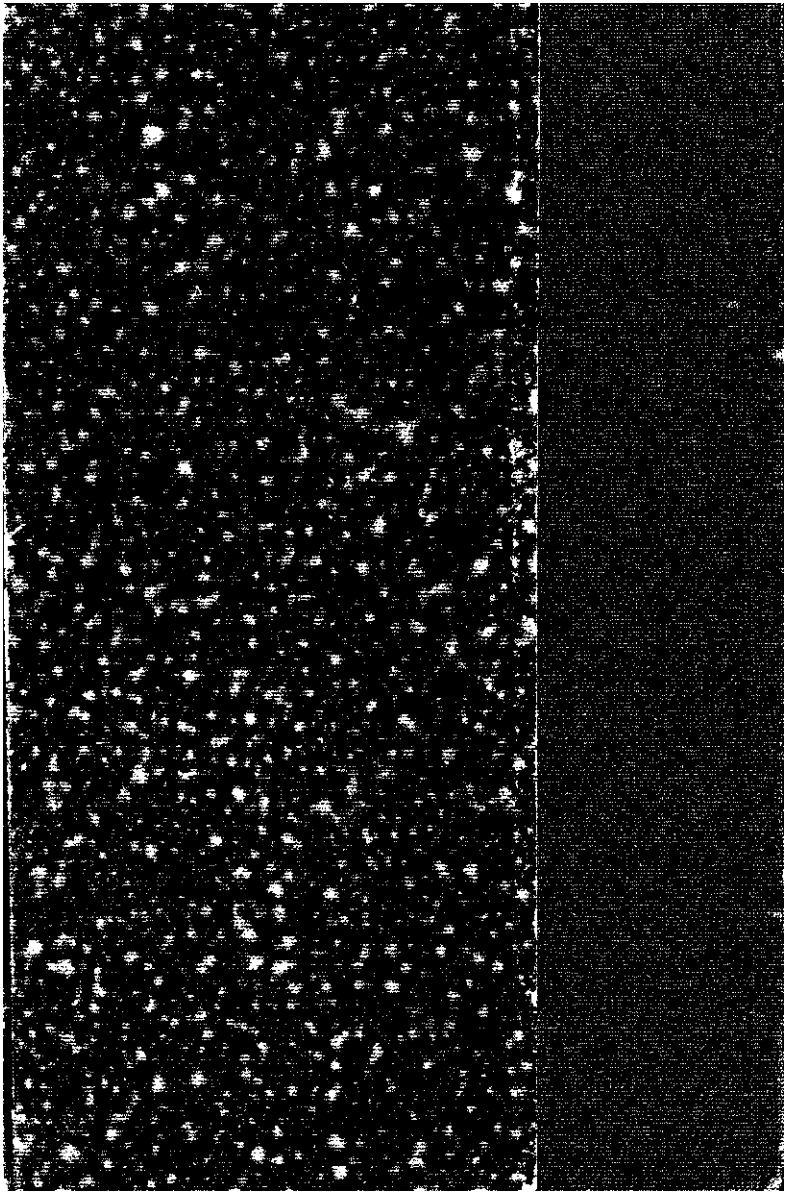

© Centre d'Études Supérieures de la Renaissance